

**COMMUNE DES GARENNES SUR LOIRE**  
**PROCES-VERBAL**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 16 DECEMBRE 2019**

*Convocation du 10 décembre 2019*

L'an deux mille dix-neuf, le lundi seize décembre, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune des Garennes-sur-Loire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Christophe ARLUISON, Maire.

**Etaient présents :**

Monsieur ARLUISON Jean-Christophe, Maire,  
Mesdames et Messieurs, PRONO Michel, CORBEAU Jean-Michel, DEROUET Annick, LÉZÉ Joël, PERRON Jocelyne, VAN HILLE Catherine, Adjoints au Maire,  
Mesdames et Messieurs, AMADIEU Gérard, BIOTTEAU Pascal, BIZZINI Bernard, CARMET Christian, DEFONTAINE Jacques, HERVOIL Martine, LECROQ Guy, LEFEBVRE Karine, PAQUEREAU Jean-François, RICHAUME Stéphane, SALVETAT Arnaud, conseillers municipaux

**Etaient excusés :** Mesdames et Messieurs BAINVEL Marc, RAHARD Alain, GUILLERME Véronique, JAMOIS Véronique, LEROY Philippe, PELLETIER François, PIHOUEE Valérie, Conseillers Municipaux.

**Etaient absents :** Mesdames et Monsieur HERVÉ Sylvie, LIGNEL Claudine, BRANCHEREAU Frédéric, JACOTIN Séverine, LECUREUR Pascale, LOISEAU Nathalie, MORON Christophe, NAUROY Alexis, VAILLANT Isabelle, VITTAZ Marie-Annick, conseillers municipaux.

**Etaient représentés :** Madame et Messieurs BAINVEL Marc, RAHARD Alain, GUILLERME Véronique, LEROY Philippe, PELLETIER François, conseillers municipaux.

**Y assistait également :** Madame Valérie MARY, Directrice des Services.

**Désignation du secrétaire de séance :** Madame LEFEBVRE Karine, conseillère municipale.

## **19.12.00 Administration Générale - Approbation Du Procès-Verbal Du 25 novembre 2019**

Le procès-verbal de la séance 25 novembre 2019 est soumis à l'approbation du conseil municipal qui en approuve les termes à l'unanimité.

### **19.12.01 Finances – Budget Général – Décision Modificative**

Sur proposition de la commission finances, Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à modifier le budget communal pour l'exercice 2019 ainsi qu'il suit :

#### **Budget Commune - Section Fonctionnement :**

<b>Imputation – libellé</b>		<b>En Euros</b>
6283	Nettoyage des locaux	15 000,00
6811	Amortissement des Immobilisations	20 000,00
023	Virement à la section d'investissement	- 20 000,00
<b>TOTAL DEPENSES</b>		<b>15 000,00</b>
6419	Remboursement Charges Personnel	15 000,00
<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>15 000,00</b>

#### **Budget commune - Section d'investissement :**

<b>Imputation – libellé</b>		<b>En Euros</b>
202 - Prog 126	Complément PLU	3 000,00
2315 - Prog. 128	Pluvial : séparatif le Plessis	63 928,80
<b>TOTAL DEPENSES</b>		<b>66 928,80</b>
ONA - 10226	Taxe Aménagement	66 928,80
ONA - 28188	Amortissement des Immobilisations	20 000,00
021	Virement à la section de fonctionnement	- 20 000,00
<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>66 928,80</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité ces modifications budgétaires.

### **19.12.02      Finances – Mandatement Préalable Au Vote Du Budget**

Monsieur le Maire, demande au conseil municipal d'autoriser le paiement d'acomptes de participations et subventions de fonctionnement au titre de l'année 2020 :

- Subvention de 10 000.00 € au profit de l'association Garderie périscolaire de Saint Jean des Mauvrets à titre d'acompte de l'année 2020 ;
- Participation de 13 200.00 € (*32% de N-1, selon convention*) au profit de l'association OGEC Arc en Ciel au titre du premier acompte de l'année 2020, en application du contrat d'association liant la commune à l'OGEC.
- Subvention de 27 409 € (*25% de N-1, selon convention*) au profit de l'Association Familles Rurales gérant l'ALSH de la Tilleulaie à titre d'acompte de l'année 2020

Les crédits seront prévus au budget primitif 2020, respectivement aux comptes 6574 pour la Garderie périscolaire et l'Association Familles Rurales et 6558 pour l'OGEC Arc en Ciel.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise, à l'unanimité le paiement des acomptes sur subvention ci-dessus présentées

### **19.12.03      Finances – Décision Anticipée D'investissement**

Monsieur le Maire explique qu'en raison du vote du budget primitif 2020 dans le courant du 1<sup>er</sup> trimestre 2020 et afin d'assurer la continuité du fonctionnement des services, il est proposé de l'autoriser à engager des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif dans la limite du quart des crédits votés au budget primitif 2019.

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cette possibilité à hauteur de 722 298,50 € (< 25% 2 889 194,00 €.)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise, sur la base du tableau qui suit, Monsieur le Maire à engager les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif dans la limite du quart des crédits votés au budget primitif 2019. Ces crédits seront régularisés dans le cadre du vote du budget 2020 :

Montant budgétisé – dépenses réelles d'investissement 2019 Les Garennes sur Loire : 2 889 194,00 €  
Sont exclues de la base des crédits 2019, les dépenses suivantes :

- Chapitre 16 « Remboursement d'emprunts »,
- Les restes à réaliser,
- Le report D001,
- Les dépenses imprévues.

<i>Chapitre Budgétaire</i>	<i>Budget 2019</i>	<i>Autorisation d'engagements avant vote du BP 2020</i>
<b>20 - Immobilisations Incorporelles</b>	43 300,00 €	10 800,00 €
<b>204 - Subventions d'équipement versées</b>	324 998,00 €	81 000,00 €
<b>21 - Immobilisations corporelles</b>	1 005 896,00 €	251 474,00 €
<b>23 - Immobilisations en cours</b>	1 515 000,00 €	378 750,00 €
	<b>2 889 194,00 €</b>	<b>722 024,00 €</b>

#### **19.12.04 Finances – Subvention sortie scolaire – Ecole des Glycines**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal sa décision n°18.06.02 en date du 25 juin 2018 d'octroyer une participation financière, pour les classes de découvertes ou sorties de fin d'année des enfants domiciliés aux Garennes sur Loire et scolarisés aux écoles « Les Glycines », « Les Deux Moulins », « Arc en Ciel » et « Saint Germain » de la commune, au montant suivant :

**8.00 € par enfant et par journée entière, dans la limite de 1 500 € par école et par période de 2 ans.**

En l'espèce l'école des Glycines informe que sur l'année scolaire 2019/2020 une classe découverte de 4 jours a eu lieu à laquelle 51 élèves résidant sur la commune des Garennes-sur-Loire participent, soit : 51 élèves \* 8 €uros \* 4 jours = 1 632 €uros, plafonné à 1 500 €uros.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal décide de verser cette subvention.

#### **19.12.05 Finances –Soutien à la commune du Teil en Ardèche**

Le 11 novembre 2019, un séisme d'une magnitude de 5.4 sur l'échelle de Richter a frappé la ville du Teil en Ardèche.

La commune a subi des dégâts considérables et exceptionnels qui se chiffrent en millions d'euros. A ce jour, 895 habitations sont touchées, de nombreux édifices publics sont détruits : 4 écoles, l'espace culturel, 2 églises, le centre socioculturel, de nombreuses voiries, une partie de l'hôtel de ville.

Le maire de Teil a lancé un appel solennel au don à toutes les communes et intercommunalités de France.

La commune souhaite s'inscrire dans cette démarche de solidarité.

C'est pourquoi, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'allouer une subvention exceptionnelle à la commune du TEIL.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de verser une subvention d'un montant de 1 000 €uros.

### **19.12.06 Finances –Soutien au logement locatif social – Fonds de concours à Maine et Loire Habitat**

Monsieur le Maire explique que dans le cadre du lotissement du Clos de la Fontaine, le PLU de Saint Jean des Mauvrets imposait à l'aménageur, dans le cadre d'une OAP (Orientation d'Aménagement et de Programmation), d'intégrer des commerces et/ou services afin de conforter la vocation de centralité du secteur des Places, ainsi que 4 logements locatifs sociaux.

Afin de respecter ces dispositions, un accord a été trouvé entre l'aménageur, la commune et Maine et Loire Habitat, dans les conditions suivantes :

- Acquisition par Maine et Loire Habitat auprès de l'Aménageur ALIA-Immobilier de l'ensemble de l'îlot subdivisible en deux unités : 88.000 € HT ;
- Revente par Maine et Loire Habitat à la collectivité d'une unité destinée à une activité tertiaire/commerciale : 15.000 € HT par acte administratif ;
- Versement par la Collectivité à Maine et Loire Habitat d'un fonds de concours de 40.000 € destinée à l'équilibre de l'opération locative.

Il est entendu auprès de l'Aménageur que le foncier sera entièrement viabilisé pour recevoir 4 logements locatifs et un local d'activité.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **valide** le versement d'un fonds de concours à Maine et Loire Habitat d'un montant de 40 000 Euros,
- **autorise** l'acquisition du lot destiné à accueillir une activité tertiaire/commerciale au prix de 15.000 € HT par acte administratif
- **mandate** Monsieur le Maire, ou son représentant, pour l'exécution de la présente décision, et notamment pour signer et parapher tout acte ou document qu'il jugera nécessaire à cette fin.

### **19.12.07 Culture - Projet Scientifique, Culturel, Educatif Et Social - Approbation**

Le PSCES explicite le rôle de la médiathèque dans son environnement géographique, économique, social et culturel particulier. Il définit la politique d'ensemble de la médiathèque en matière d'offre de collection, de services, d'actions de diffusion auprès de la population, propose des réponses adaptées aux besoins sociaux et éducatifs de celle-ci. Il prévoit les moyens nécessaires à la mise en œuvre de cette politique.

Le PSCES est rédigé par la responsable de la médiathèque, en collaboration avec la DRAC.

Dans un premier temps, le document décrit l'offre actuelle de la médiathèque, sa fréquentation, son fonctionnement et les moyens qui lui sont alloués. Il permet aussi de décrire les moyens mis en œuvre dans le réseau de bibliothèques dans le département. Une façon d'analyser les besoins et de définir des enjeux, des besoins, et d'améliorer l'attractivité de la médiathèque.

Dans un second temps le PSCES propose un projet de lecture publique.

Après s'être fait présenter le PSCES, le conseil municipal à l'unanimité valide ce dernier.

### **19.12.08 Edifices communaux – Médiathèque – Extension – Validation du Projet**

Michel PRONO, Adjoint en charge du dossier présente au Conseil Municipal l'avant-projet définitif des travaux d'extension de la médiathèque.

Ces travaux consistent en :

Le déplacement de la partie administrative par la création de deux bureaux dans l'ancien espace numérique ;

La création d'un sas d'entrée avec porte coulissante, la porte d'accès actuelle étant conservée ;

Le hall d'entrée actuel, aujourd'hui inutilisé, est intégré dans la surface dédiée à la médiathèque pour un espace périodiques adultes ;

Les espaces de lecture sont redéfinis et répartis différemment

Le bureau d'accueil est conservé, complété par un meuble en courbe à double accès, devenant un îlot central au cœur de la médiathèque

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du projet d'extension et de réhabilitation, et délibéré à l'unanimité, valide le projet tel qu'il lui est présenté.

### **19.12.09 Edifices Communaux – Demande De Subvention Au Titre De La DSIL - Equipement Culturel Et Associatif**

#### **Présentation synthétique**

Michel PRONO, Adjoint en charge du dossier présente au Conseil Municipal l'avant-projet sommaire des travaux de construction de l'équipement culturel et associatif destiné à accueillir l'école de musique et l'association Culturelle.

Il rappelle la décision du conseil municipal de faire appel à un programmiste qui a arrêté un programme de travaux, base de la consultation du maître d'œuvre retenu, à savoir le cabinet QUÉRÉ.

Il propose au conseil municipal de valider le projet et de déposer une demande de subvention au titre de la DSIL.

#### **Proposition de délibération**

Vu l'article L2334-42 du code général des collectivités territoriales pérennisant la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL),

Vu le budget communal,

Michel PRONO précise que :

- Ce projet rentre dans une réflexion globale engagée avec l'ensemble des acteurs culturels locaux pour mettre en œuvre une véritable politique culturelle. L'offre culturelle existe en partie sur la commune mais ne répond plus au besoin et à la volonté de se développer et de créer une véritable offre culturelle.
  
- Les locaux actuellement utilisés pour ces activités (préfabriqués) sont vétustes et ne répondent plus aux besoins.

Ces travaux sont susceptibles de bénéficier d'une subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) - Contrat de Ruralité.

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :  
Coût total : 978 950 € HT – 1 174 740 € TTC  
DSIL : 35% du HT soit 342 632.50 €  
CTR – Projet à fort rayonnement supra communal : 61 530 €  
Autofinancement communal : 770 577.50 € TTC

L'échéancier de réalisation de ce projet sera le suivant :  
Les travaux commenceront au cours du 2nd semestre 2020.  
Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité de :

- **Valider** la construction d'un équipement culturel et associatif
- **Adopter** le plan de financement
- **Solliciter** une subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) - Contrat de Ruralité.

### **19.12.10      Edifices Communaux – Demande De Subvention Au Titre Du Fonds Régional De Développement Des Communes – Local Pétanque Et Toilettes Publiques**

#### **Présentation synthétique**

Il est rappelé que lors de la constitution de la commune nouvelle il a été convenu que le programme de chacune des communes déléguées serait réalisé.

Ce projet de construction du local pétanque est un projet de la commune déléguée de Juigné sur Loire qui a été initié dans le cadre plus large de restructuration de la Place de la Société et de ses abords, qui prévoyait également la construction de WC publics sur le parcours du GR3.

Le projet retenu consiste donc en la réhabilitation du local actuel et en l'extension pour les WC publics.

Il propose de déposer une demande de subvention au titre du Fonds Régional De Développement Des Communes, dans le cadre du Pacte de Ruralité.

#### **Proposition de délibération**

Monsieur le Maire rappelle que :

- ces travaux de rénovation du local pétanque actuel et son extension pour les WC publics, sont inscrits au budget 2019 de la commune.

Il précise que ces travaux sont susceptibles de bénéficier d'une subvention au titre du Fonds Régional De Développement Des Communes, dans le cadre du Pacte de Ruralité (FRDC) au taux maximum de 10%, au titre des équipements sportifs et touristiques.

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :  
Coût total : 83 061.50 € HT  
FRDC : 10% soit 8 306 15 €  
Autofinancement communal : 74 755 .35 € HT

L'échéancier de réalisation de ce projet sera le suivant :  
Les travaux commenceront au cours du 2<sup>nd</sup> semestre 2020.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité de :

- **Valider** les travaux de rénovation du local pétanque actuel et son extension pour les WC publics,
- **Adopter** le plan de financement
- **Solliciter** une subvention au titre Fonds Régional De Développement Des Communes, auprès de la Région.

#### **19.12.11 Salles Communales – Réunions Electorales– Mise A Disposition - Conditions**

Monsieur le Maire rappelle les échéances municipales en 2020, ainsi que les élections départementales et régionales en 2021.

Ces périodes préélectorales sont propices à la tenue de réunions publiques, qui se tiennent librement. Il explique que dans ce cadre tous les candidats qui le souhaitent peuvent bénéficier d'une mise à disposition de salle communale.

Il propose au conseil municipal de décider de la mise à disposition gratuite des salles communales dans ce cadre.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité décide de la mise à disposition gratuite des salles communales à tout candidat ou toute liste, dans le cadre de l'organisation d'un scrutin électoral.

#### **19.12.12 « Une Naissance, Un Arbre » - Demande De Subvention A La Région Des Pays De Loire**

Catherine VAN HILLE, Adjointe en charge de l'environnement et des espaces verts présente l'opération « une naissance, un arbre », lancée par la Région dans le cadre de sa stratégie 2018-2023 pour la biodiversité.

Dans ce cadre chaque enfant ligérien pourra devenir le parrain d'un arbre, symbole de vie et de croissance. Ces plantations participeront à la restauration et au confortement de la trame verte locale contribuant à l'évolution des pratiques et remplaçant collectivement l'arbre au cœur de notre cadre de vie et de notre développement.

Elle propose avec la commission Environnement, Espaces Verts, que la commune des Garennes-sur-Loire s'engage dans cette démarche et consente ainsi à planter un arbre sur le territoire pour chaque naissance enregistrée au registre d'état civil. La Région interviendra alors à hauteur de 15 € par arbre planté.

Elle explique que le coût estimatif de cette opération s'élève à 1 047.23 € HT.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité décide de participer à cette opération.

#### **19.12.13 Conseil Municipal - Délégation Au Maire – Information**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des décisions qu'il a prises en vertu de la délégation reçue de l'Assemblée par délibération du 10 janvier 2017 prise en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :



### Exercice de Droit de Prémption Urbain

Propriétaire	Situation de l'immeuble	Commune Déléguée	Références Cadastres	Bien	Décision
Consorts MARTIN	Chemin du Haut Plessis	Juigné sur Loire	BI 129	Terrain	Renonciation
CARPENTIER Patrick BALAVOINE Martine	9 chemin de la Claie Brunette	Juigné sur Loire	BO 138	Maison	Renonciation
Consorts QUINTRIC	8 chemin des Garennes	Juigné sur Loire	AP 115	Terrain	Renonciation
MORON Eliane	Chemin du Patis Vert	Juigné sur Loire	AN 289	Terrain	Renonciation
Consorts VALLÉE	88 Grand Rue	Juigné sur Loire	AH 212 ; 213 ; 216 ; 614 ; 615 ; 618	Maison	Renonciation
Consorts QUINTRIC	8 chemin des Garennes	Juigné sur Loire	AP 114	Maison	Renonciation
TAUNAIÉ Éric PHAM- VAN-SAM Hélène	2 Ter chemin de Pistrait	Saint jean des Mauvrets	290 AC 258	Maison	Renonciation
GIBAULT Gérard et Dominique	8 route de la Vallée	Saint jean des Mauvrets	290 AE 249	Maison	Renonciation
DENIAU Hélène (épouse DESPORTES)	38 chemin du Bois Guillou	Juigné sur Loire	AS 52 ; AS 53	Terrain	Renonciation

### Gestion des Concessions dans les cimetières

Concessionnaire	Durée	Emplacement	Cimetière
NEYSSENSAS	15	B75	Juigné-sur-Loire
BLET Quentin	30	B 47	Juigné-sur-Loire
JUTEAU Adolphe	15	A 8-9	Saint Jean des Mauvrets

### Contrats

Type de contrat	Date de signature	Entreprise	Période	Coût Annuel HT
Prolongation contrat maintenance photocopieur Mairie St Jean	21/10/2019	DBR	25/09/2019 Au 24/09/2020	Cout 1000 copies N&B 3,7694 € Cout 1000 copies couleur 37,6933 €